



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Sur la situation alarmante des salariés de l'évènementiel

Question écrite n° 29765

Texte de la question

M. Bruno Bilde interroge Mme la ministre du travail sur les appels au secours des milliers de salariés du secteur de l'évènementiel totalement oubliés dans les mesures d'aides du Gouvernement. Depuis deux mois, ces indispensables métiers de l'ombre sont durement frappés par la crise sanitaire et l'arrêt de l'ensemble des activités à caractère culturel, touristique, festif ou sportif. L'Union française des métiers de l'événement (Unimev) estime ses pertes à 15 milliards d'euros liées à l'épidémie de covid-19 avec plus de 4 500 événements annulés et plus de 3 000 reportés. Au-delà de la situation difficile des entreprises du secteur soutenues par les dispositifs de l'État, les salariés sont, eux, totalement abandonnés et en passe de tomber dans la précarité. En effet, ces professionnels travaillent sous contrat à durée déterminée d'usage (CDDU) pour répondre à la nature particulière et aléatoire de leur activité. Selon le nombre d'heures effectuées chaque trimestre, ils bénéficient d'une indemnité complémentaire versée par Pôle emploi. Or l'interruption totale des festivités de mariages ou de baptêmes, des congrès, des salons, des séminaires, des concerts et des compétitions sportives a contraint les salariés à consommer voire à épuiser leurs droits à l'assurance chômage. De nombreux travailleurs de l'évènementiel se retrouvent à l'heure actuelle sans la moindre ressource et sans aucun dispositif de soutien comme celui du chômage partiel, qui profite à 12,4 millions de salariés français. Des milliers de compatriotes sont aujourd'hui dans l'incapacité d'exercer leur métier en attendant désespérément la reprise de l'activité évènementielle à la fin de l'année et, en même temps, ne disposent d'aucun droit pour subvenir aux besoins de leurs familles pendant cette période incertaine. Des mesures d'urgence doivent être mises en œuvre pour venir en aide à ces femmes et ces hommes qualifiés, intermittents de l'activité économique, chevilles ouvrières de la vie sociale et festive, des arts de la table et des spectacles. M. le ministre va-t-il geler le décompte des droits à l'assurance chômage pendant toute la durée de l'arrêt d'activité du secteur ? Va-t-il décréter une année blanche pour accompagner les salariés de l'évènementiel jusqu'à la reprise normale de leur activité sur le modèle du soutien accordé aux intermittents du spectacle ? Va-t-il ouvrir des négociations pour faire évoluer le statut particulier des salariés de l'évènementiel et leur permettre de vivre décemment de leur métier ? Il lui demande sa position sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bilde](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29765

Rubrique : Chômage

Ministère interrogé : [Travail](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mai 2020](#), page 3649

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)